



**Durée** 3 heures 30, le samedi 23 mars 2024  
9h30 - 13h00



**Lieux** En ligne (vidéo conférence Zoom)



**Tarif** 150,00 € TTC



**Objectifs** Identifier le risque pénal encouru  
Appliquer la réglementation sanitaire  
Appliquer la réglementation sur les données personnelles  
Appliquer la réglementation Vigipirate, PPMS et secourisme  
Appliquer les normes de sécurité et d'accessibilité  
Mettre en place les affichages obligatoires  
Assurer son établissement  
Réaliser une veille juridique



## Organisation pratique

### Modalités d'organisation

- Les participants doivent disposer d'un matériel informatique permettant de participer à des sessions en visio conférence (webcam, haut-parleur, micro) la possession d'un dispositif de type micro casque est recommandée
- Débit internet de 1,2 Mbps (entrant et sortant) impératif



## Suivi et évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation à l'issue de la session
- Attestation de participation sur la base des feuilles d'émargement



## Public visé

- Pas de pré-requis



Possibilité d'aménager la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter au préalable.

## Renseignements et inscriptions

du 15 juin 2023 au 1er mars 2024



En ligne sur <https://www.creer-son-ecole.com>



Par email via [formation@creer-son-ecole.com](mailto:formation@creer-son-ecole.com)



Par téléphone au 01 80 83 94 45

### Une fois la demande prise en compte :

- Validation du profil de l'apprenant, des prérequis, de ses attentes et de son projet lors d'un entretien téléphonique.
- Validation de l'inscription par la signature d'une convention de formation
- Envoi d'une facture pour règlement de la formation

### A l'issue du parcours :

- Envoi d'une attestation de présence sur la base des feuilles d'émargement
- Envoi d'une facture acquittée sur demande



## Règlement des frais de formation

**Règlement de la  
totalité des frais de  
formation en une  
seule fois avant le  
début de la session**

OU

**Règlement en quatre  
mensualités sans  
frais (1<sup>e</sup> versement à  
effectuer avant le  
début de la  
formation)**

Paiement par chèque, à l'ordre de Créer son école ou par virement